

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

E C R E T N°69-258/PR/MJL

du 10 Octobre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SOMMAIRE :

Nomination de M. CODJIA
Maurille au poste de Con-
seiller à la Cour d'Appel.

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le
Référéndum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n° 230/PR-SGG du 31 Juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant le
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la
Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subs-
quents ;
VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la Composition,
l'Organisation et le Fonctionnement du Conseil Supérieur
de la Magistrature ;
VU la Loi n° 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général
de la Fonction Publique et les textes subséquents ;
VU le Décret n° 421/PR-MJL du 16 Décembre 1967, portant no-
mination de Monsieur CODJIA Maurille en qualité de Vice-
Président du Tribunal de première Instance de Cotonou ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation ;
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa
séance du 23 Septembre 1969
Le Conseil des Ministres entendu,

E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur CODJIA Maurille, Magistrat du 3^e grade,
5^e échelon, précédemment Vice-Président du Tribunal de première
Instance de Cotonou, est nommé Conseiller p.i. à la Cour d'Appel.

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
Décret qui aura effet pour compter du 1^{er} ^{décembre} Octobre 1969 et sera pu-
blié au Journal Officiel. --

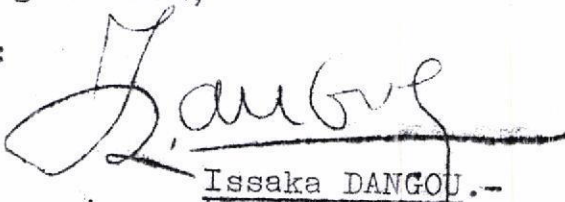
Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la
Législation,

Fait à COTONOU, le 10 Octobre 1969


Emile Derlin ZINSOU.

AMPLIATIONS :

PR 5
SGG 2
CSM 4
MJL 10
CS 1
Ministres 10
PCA 4
PG 2
Tribunaux 14
Gde Ch. 1


Issaka DANGOU.

1 - CES 5 - SGM 10 - SGPR 1 - DGAJL 2
1 - DEP-Dtion Stat. 4 - DN 1 - Trésor 4
DCCT 1 - DB-CF-DC-Solde 4 - DI 8